

Edition de printemps

Message de la Municipalité

En ce début de printemps, notre administration communale est heureuse d'accueillir de nouvelles forces vives. Le service accueille en effet deux nouveaux collaborateurs, prêts à apporter leur enthousiasme et leur expertise pour servir notre belle Commune, à savoir M. Daniel Brunner, secrétaire municipal, ainsi que M. Attilio Catenaro, chef de service des bâtiments et de l'énergie, qui sont entrés en fonction les 1er mars et 1er avril respectivement.

Avec leur arrivée, nous nous réjouissons de voir une harmonisation des efforts à la suite d'une période complexe dont vous aurez parfois entendu des échos, qu'ils soient fondés ou non.

Quoi qu'il en soit, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers notre secrétaire remplaçant, qui a œuvré avec dévouement et professionnalisme pour assurer l'intérim pendant ces longs mois, malgré la charge de travail conséquente.

Nous souhaitons adresser également nos remerciements les plus sincères à tous les collaborateurs qui ont traversé cette période avec courage et détermination. Leurs efforts conjugués ont permis de surmonter les obstacles et de préparer le terrain pour un avenir plus rayonnant.

C'est ainsi avec optimisme que nous regardons vers l'avenir, et nous sommes convaincus que cette nouvelle énergie, combinée à la solidarité et à l'engagement de tous, permettra à notre Commune de continuer à s'épanouir et à prospérer. Ensemble, cultivons l'avenir de notre village et faisons de chaque jour un nouveau départ.

La Municipalité

Rappel - Enquête sur les nicheurs en bâtiments

Mi-avril dernier, nous vous faisions parvenir un tous-ménages concernant la stratégie que la Commune souhaite élaborer en faveur des populations d'hirondelles de fenêtre, d'hirondelles rustiques, de martinets noirs et de chauves-souris.

Afin que les spécialistes mandatés par la Municipalité puissent réaliser des inventaires sur le territoire communal, vous êtes invités à signaler la présence de tout nid ou gîte de l'un ou l'autre de ces animaux, dont vous auriez connaissance.

Pour ce faire, un formulaire est à remplir en ligne, atteignable via le QR-code ci-contre. Des formulaires sous forme papier sont par ailleurs disponibles au guichet de l'administration communale.



Le délai de participation est fixé au 31 mai 2024.



Hirondelle de fenêtre



Martinet noir



Chauve-souris

Présentation d'associations

Contribuant régulièrement à différentes associations, la Municipalité souhaite mettre en avant deux d'entre elles en particulier, dont les activités sont destinées aux familles.

Aide Suisse à la Jeunesse et aux Familles

La Fondation Pro Juventute a récemment procédé à un changement de stratégie pour se concentrer uniquement à l'échelle nationale. Dès lors, une nouvelle entité s'est constituée pour devenir la faitière de 10 anciennes associations régionales de Pro Juventute. De la sorte, elles peuvent continuer leur travail de proximité en faveur des enfants, des jeunes et des familles, au plus près des besoins de la population.

Les familles en besoin sont dès lors invitées à s'adresser auprès de l'ASJF, qui :

- œuvre à aider les familles en difficulté financière, qu'elle soit durable ou passagère ;
- donne des conseils variés, par exemple en aidant à la recherche d'emploi des jeunes, à la gestion d'un budget, à la gestion des problématiques de discrimination, ou encore en répondant aux questions portant sur l'éducation des enfants;
- propose des offres de loisirs accessibles aux enfants, quelque soit la situation financière des parents.



www.asjf.ch contact@asjf.ch 031 552 04 03

La Lanterne Magique de Nyon

La Lanterne Magique est un club de cinéma international pour enfants de 6 à 12 ans, proposant chaque mois un nouveau film à découvrir au cinéma pour un prix raisonnable, le tout en s'amusant. Sans leurs parents mais entourés d'adultes responsables, les enfants apprivoisent les grandes émotions du cinéma et partagent des moments privilégiés avec des camarades de leur âge. Avant chacune des 9 séances proposées chaque année, les enfants reçoivent un journal illustré qui leur présente le film. Avant la projection, un spectacle amusant et formateur est joué pour introduire le film en question.

Pour notre région, le club de Nyon accueille les enfants au sein du cinéma Capitole, pour des séances ayant lieu le samedi matin, à 9h00 ou 11h00.



La Lanterne Magique - Nyon www.lanterne-magique.org/clubs/nyon nyon@lanterne-magique.org 077 427 96 88

Dernières séances du Conseil communal

Lors de sa séance du 11 décembre 2023, le Conseil communal de Founex a :

- Approuvé le préavis N° 031/2021-2026 portant sur le budget 2024;
- Approuvé le préavis N° 017/2021-2026 concernant une demande de crédit de CHF 56'000.00 pour l'acquisition d'un transporteur électrique pour le Service des extérieurs.

Il s'en est suivi la séance du 11 mars 2024. Cette séance était dépourvue de préavis, mais les trois postulats suivants ont été déposés :

- « Pour une meilleure biodiversité »
- « PPA des Cuttemers »
- « Réservation de la salle de gym en ligne et le weekend »

La séance du 22 avril 2024 ayant été annulée, la prochaine séance du Conseil communal aura dès lors lieu le lundi 17 juin 2024, à 18h30.

Biodiversité

Engagez-vous en faveur des jardins naturels!

Vous souhaitez favoriser les jardins naturels? Alors vous pourrez prochainement adhérer à la Charte des Jardins qui vous aidera à créer et maintenir un jardin respectueux de l'environnement. Cette Charte consiste en dix bonnes pratiques à adopter pour favoriser la survie de la petite faune et de la flore sauvage. Le jardin devient alors un lieu de vie et de bien-être, aussi bien pour vous que pour les hérissons, oiseaux, papillons et plantes.

En signant la Charte des Jardins, l'on s'engage alors moralement à en suivre les principes et l'on obtient gratuitement un emblème à apposer au sein de sa propriété, à coller par exemple sur la boîte aux lettres.

Afin de soutenir ce projet, la Commune de Founex administrera une mouture communale de la Charte des Jardins et fournira à tous ses signataires les emblèmes à apposer sur les propriétés concernées. L'emblème en question sera en aluminium, de couleur noire et faisant 7cm de côté.

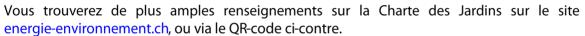






Photo @ infomaison.ch

La Commune s'engage

De son côté, la Commune entreprend de nombreuses actions en faveur de la biodiversité.

- Fonds pour la biodiversité: Etant en cours d'élaboration, ce fonds permettra à terme de subventionner la population agissant en faveur de la biodiversité, par exemple par la plantation d'arbres et de haies naturelles, la mise en place de petits étangs, etc. Il pourra notamment aider à la création des jardins naturels.
- Inventaire des arbres remarquables: Effectué en 2023, il sera mis en vigueur courant 2024. Les propriétaires de terrains munis d'arbres remarquables pourront alors demander un soutien financier pour leur entretien.
- **Espaces verts :** La Commune change de stratégie municipale en 2024 et optera pour la plantation de plantes vivaces au lieu de plantes annuelles dans la plupart des plates-bandes communales. De plus, un plan pour l'entretien différencié des parcelles communales est en cours d'élaboration.
- Plantation d'une haie naturelle (haie vive): Planifiée pour l'automne prochain, cette haie plantée sur une parcelle entretenue par la Commune servira d'exemple à la population intéressée.
- Sortie Nature: Une balade à la découverte de la nature dans la Commune, ouverte à la population et guidée par deux personnes de Pro Natura a eu lieu le 26 avril dernier (ou le 3 mai en cas de mauvais temps).
- Stratégie de préservation hirondelles, martinets noirs & chauve-souris : Evoqué dans les présentes colonnes, le projet de recensement des nicheurs en bâtiments est en cours.
- Lisière naturelle et sentier didactique le long de la forêt de Gachet avec zone alluviale d'importance régionale : Cet aménagement est en cours. A terme des panneaux d'information mettront l'accent sur une connaissance plus approfondie de la faune et flore.

Enfin, des manifestations autour de la thématique de la biodiversité sont planifiées à l'avenir.

Campagne de signalement du frelon asiatique

La Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture appelle la population à signaler la présence du frelon asiatique.

Originaire d'Asie, le frelon asiatique est arrivé en Europe en 2004 du côté de Bordeaux, et a depuis entamé une invasion à travers la France, avant d'arriver finalement en Suisse en 2022. Cette espèce se nourrit principalement d'abeilles mellifères et d'autres insectes locaux et pollinisateurs sauvages, ce qui porte une atteinte à l'apiculture et à la biodiversité. Par effet de cascade, un impact certain sur l'agriculture et la diminution de la pollinisation est à prévoir.

Dès lors, une task force s'est mise en place afin de prendre les mesures nécessaires, dont idéalement la destruction des nids.

Comment agir?

Lorsque vous vous pensez avoir repéré un nid de frelons asiatiques, prenez une photo et partagez-la sur www.frelonasiatique.ch, ou via le QR-code ci-contre. La task force pourra dès lors valider ou non la présence de ces frelons.

Attention : les frelons asiatiques, tout comme leurs homologues européens, possèdent un dard qu'ils utilisent en tant que forme de défense, et peuvent se montrer agressifs s'ils se sentent menacés. Ne vous approchez pas d'un nid actif, restez à 15 mètres et sensibilisez les enfants.



Comment reconnaître les nids?

Au cours de leur cycle de vie, les frelons asiatiques construisent deux nids. A la fin du printemps, ils construisent leur nid primaire, qui se reconnaît à sa forme plutôt ronde. Les colonies constituent ensuite un nid secondaire vers lequel émigrer, aux alentours du mois de juillet. Ce second nid, plus massif, est en forme de poire.

Nids primaires

Forme ronde, jusqu'à la taille d'un ballon de foot. Peuvent être trouvés dans les buissons, garages, couverts, etc. et sont généralement facile d'accès.



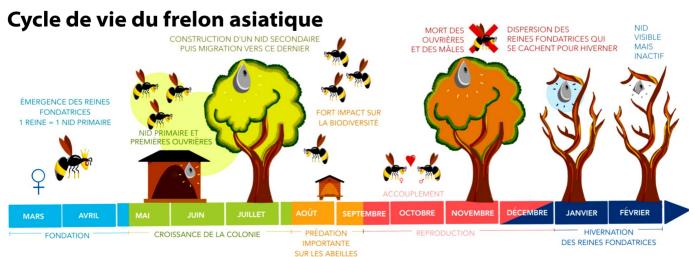


Nids secondaires

Forme de poire, peuvent atteindre un diamètre de 80cm, localisés dans la canopée des arbres (+ de 20m de hauteur). Un nid secondaire peut contenir des milliers d'individus!





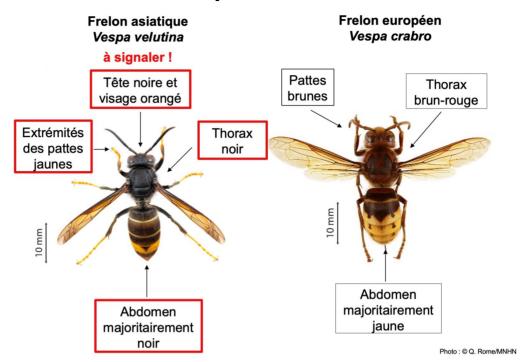


Comment reconnaître le frelon asiatique?

Le frelon commun (ou européen) peut atteindre une taille de 4cm, tandis que le frelon asiatique fait généralement jusqu'à 3cm.

Il est reconnaissable à son abdomen et son thorax de couleur noire en majorité, là le frelon commun présente plus de jaune. La tête, le thorax et les pattes de ce dernier présentent également des nuances allant du brun au rouge.

Enfin, les extrémités des pattes du frelon asiatique sont jaunes.



En vol: insecte globalement noir

En vol : abdomen jaune bien visible

Comment réagir lors d'une piqûre?

- Rester calme
- Eviter les mouvements brusques
- S'éloigner rapidement le plus loin possible du nid
- Ne pas rester groupés

Que faire après une piqûre?

- Se mettre au repos
- Si la piqûre a lieu sur la main, retirer montre, bagues et bracelets
- Nettoyer la plaie à l'eau savonneuse
- Appeler le 144 à la suite d'une attaque massive ou en cas de présence de tout symptôme évoquant un choc allergique (difficulté à respirer, gonflement du visage, démangeaisons, malaise, etc.)

Si sa prolifération n'est pas contrôlée, le frelon asiatique aura tôt ou tard un une incidence sur la santé humaine en touchant notamment toutes les personnes qui travaillent en milieu extérieur, où cet insecte construit ses nids. En outre, sa prédation des pollinisateurs aura un impact considérable sur la biodiversité, l'agriculture et l'apiculture. Dès lors, nous vous enjoignons vivement à répondre à l'appel de la Fédération Vaudoise des sociétés d'apiculture et d'ainsi signaler toute présence suspecte de nids.

Sources et informations complémentaires :

www.apiculture.ch - Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture www.frelonasiatique.ch - Plateforme suisse d'annonce pour le frelon asiatique www.abeilles.ch - Portail des organisations apicoles suisses



FÉDÉRATION VAUDOISE DES SOCIÉTÉS D'APICULTURE



UNIL | Université de Lausanne Task Force UNI Lausanne

Plan canicule 2024

Comme chaque année, la Confédération, le Canton, la Préfecture et les communes mettent en place le « Plan canicule » pour l'été à venir. Dans ce cadre, un grand nombre de recommandations sont émises afin de se protéger en cas de fortes chaleurs, dont notamment les suivantes :

Garder la chaleur hors de votre logement

Fermer les fenêtres, volets et stores pendant la journée. Bien aérer le matin tôt, le soir et/ou la nuit

Se rafraîchir

Avec un brumisateur et/ou un linge mouillé, une baignade ou une douche fraîche. Rester dans un lieu frais.

Boire souvent, sans attendre d'avoir soif

1,5 à 2,5 litres d'eau par jour. Éviter les boissons sucrées, le café, le thé et l'alcool, qui favorisent la déshydratation.

Manger léger

De préférence des repas froids, riches en fruits et légumes. Éviter de consommer des aliments laissés longtemps à température ambiante (risque d'intoxication alimentaire).

Porter des vêtements légers

Privilégier les habits clairs et amples.

Privilégier les sorties et les activités physiques aux heures les plus fraîches

Sortir de préférence le matin tôt : l'air est frais et moins pollué.

Travailler aux heures fraîches et/ou se protéger du soleil

Avec, autant que possible, couvre-nuque, crème solaire indice 50, ombrage, etc.

S'informer en cas de prise de médicaments

Auprès du médecin ou en pharmacie pour identifier des problèmes liés à la chaleur

Penser aux autres

Prendre des nouvelles de ses amis, voisins et proches vulnérables (personnes âgées, malades, nécessitant assistance, etc.).

Consulter les prévisions météorologiques

Dans les médias, applications mobiles et sur le web.

Surveiller les signaux d'alerte :

Vertiges, évanouissement, nausées, vomissements, fatigue, faiblesse, maux de tête, courbatures, crampes, respiration rapide, battements cardiaques élevés, soif extrême, urine de couleur jaune foncé, etc.

Signaux d'alerte d'un coup de chaleur :

Température corporelle supérieure à 40°C. Etat confusionnel, inconscience. Peau sèche, absence de transpiration.

En présence de signaux d'alerte ou si votre état de santé est inquiétant, appelez votre médecin traitant ou la Centrale des médecins au 0848 133 133.

En cas de coup de chaleur, appelez le 144. En attendant les secours, appliquez de l'eau froide sur tout le corps, éventez la personne autant que possible, et déplacez-là vers un endroit frais.

Le coup de chaleur est une urgence vitale. N'hésitez donc pas à appeler les urgences même en cas de doute.

Vous trouverez de plus amples informations sur les pages consacrées du site du Canton de Vaud via www.vd.ch/chaleur



Rappel - Offre TPG Communes

Depuis de nombreuses années, la Commune de Founex promeut la mobilité douce et durable, raison pour laquelle elle a notamment mis en place une subvention à hauteur de 10% du montant d'achat des abonnements de transports publics. Cette prestation est usuellement à obtenir au guichet de l'administration communale, sur présentation de preuves d'achat.

Toutefois, par volonté de simplifier cette prestation, les Transports publics genevois ont développé la possibilité d'obtenir cette subvention avant l'achat de l'abonnement, par l'intermédiaire de leur plateforme « TPG Communes », le tout grâce à un partenariat conclu avec différentes communes du Grand Genève, dont Founex.

Leur webshop permet ainsi d'acheter directement un abonnement de transports publics à prix réduit sans nécessiter de se rendre à l'administration communale, ceci pour autant que l'abonnement que vous désirez se situe dans la communauté UNIRESO.

Obtenir la prestation

Tout se fait en toute simplicité sur webshop.tpg.ch. Vous avez la possibilité de vous y inscrire afin de solliciter la participation financière depuis la boutique en ligne entre le 1er janvier 2024 et le 19 décembre 2024.

- Connectez-vous sur www.webshop.tpg.ch
- Sous « Offres de ma commune », sélectionnez « Founex » dans le menu déroulant.
- L'offre disponible apparaît en détail et vous pouvez la demander en vous connectant avec votre SwissPass.
- La Commune vérifie si vous êtes éligible et valide votre inscription dans un délai raisonnable.
- Dès que vous recevez la confirmation, vous pouvez retourner sur le webshop pour finaliser votre achat jusqu'au 31 décembre 2024. Le montant du subside est visible dans votre espace personnel et vient en déduction du coût de l'abonnement au moment de votre achat.



Offre affichée sur la plateforme

Remarques importantes

- Une limite maximale de CHF 300.00 par subvention est fixée au sein du webshop. Pour un montant supérieur, veuillez obtenir le remboursement au guichet de la Commune.
- En cas d'achat au plein tarif avant la demande, aucun remboursement n'aura lieu.
- Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez contacter le service relation clientèle des TPG au N° gratuit 0800 022 021 20. Ce dernier se chargera de la demande si vous possédez un numéro de carte SwissPass.



Cette offre est valable pour différents types d'abonnements proposés par les TPG, situés au sein de la communauté tarifaire UNIRESO. Vous trouverez de plus amples informations sur www.tpg.ch.

Abandon du projet Ludis

A l'heure de publier le présent journal communal, la Commune de Founex a tout récemment été informée de l'abandon du projet Ludis, lequel prévoyait la construction d'un practice de golf entre autres activités au sein du Centre sportif.

En effet, à l'occasion d'une récente réunion visant à faire le point de la situation, les représentants de la société OneGolf, initiants du projet, ont informé la Municipalité qu'un de leurs investisseurs s'est rétracté et qu'ils n'ont pas la possibilité de pouvoir le remplacer. Dès lors, étant donné qu'un projet réduit dans la diversité des offres proposées n'était pas conforme à l'intérêt du plus grand nombre, décision a été prise de mettre le projet à l'arrêt.

Le projet Ludis ne représentait qu'une des possibilités de développement du Centre sportif, et celui-ci aurait nécessité une approbation définitive du Conseil communal quoi qu'il en soit. Au vu de ce qui précède, la Municipalité reprendra ainsi la réflexion participative sur la zone qui reste à développer au Centre sportif.

Prochaines manifestations

| Mardi 14 mai 2024 Mardi 11 juin 2024 | Après-midis « Jeux » Organisées par les bénévoles de Founex, les traditionnelles après-midis conviviales consacrées aux jeux de société ou de cartes ont lieu à la salle de spectacles. <i>De 14h à 17h - Pâtisseries maison offertes</i> |
|---|--|
| Samedi 25 mai 2024 & Dimanche 26 mai 2024 | Critérium multiséries Organisée par le Club Nautique, cette régate sera ouverte aux Toucan, Grand Surprise et Esse 850. Sur la rive, des festivités encadreront cette manifestation au port de Founex. |
| Samedi 1er juin 2024 & Dimanche 2 juin 2024 | Championnat d'escrime suisse seniors Faisant partie du Circuit National Seniors, ce tournoi organisé par le Cercle d'Escrime aura lieu au Centre communal. |
| Dimanche 2 juin 2024 | Tournoi de pétanque Le PAF propose un tournoi de pétanque, lequel aura lieu sur les terrains de pétanque de l'auberge communale. |
| Jeudi 1er août 2023 | Fête nationale Comme chaque année, la manifestation du 1er août prendra place sous la cantine aménagée au Centre communal. |
| Samedi 10 août 2024 | Régate des Châteaux 7ème manche du Championnat du Petit Lac, la traditionnelle régate du Club Nautique sera ouverte à toutes les séries. |
| Du Lundi 12 août 2024 au Vendredi 16 août 2024 | Semaine du Soir Comme à son habitude, la semaine du soir prendra place au port tout au long de la semaine, avec des régates et 5 concerts, agrémentés d'animations et restauration. |
| Vendredi 23 août 2024 & Samedi 24 août 2024 | 15ème Fête au village de Founex De retour pour cette année, la Fête au village prendra place dans une portion de la Grand'Rue où se dresseront différents stands des sociétés locales, des brocantes et des animations. Le parking de la maison de Commune accueillera quant à lui différents manèges. |
| | |

Consultez régulièrement le calendrier des manifestations locales sur le site internet de la Commune www.founex.ch, section « Vivre à Founex », ou via le QR code ci-contre.



Report du ramassage des ordures ménagères - 1er août

La fête nationale ayant lieu le jeudi 1er août 2024, la collecte des déchets sera décalée au vendredi 2 août 2024.

Merci de votre compréhension.